

Communiqué de presse



ANVERS, LE 6 MAI 2014

Conditions pour le dividende optionnel en actions

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de distribuer un dividende brut de € 1,53 par action pour l'exercice 2013. Après la retenue du précompte mobilier de 25 % le dividende net s'élève donc pour l'exercice 2013 à € 1,1475 par action.

Le conseil d'administration a décidé ensuite le 5 mai 2014 de présenter aux actionnaires d'Interinvest Offices & Warehouses un dividende optionnel pour l'exercice 2013. Lors d'un dividende optionnel les actionnaires ont la possibilité d'apporter leur créance, qui résulte de la distribution du bénéfice, dans le capital de la société, en échange de l'émission d'actions nouvelles, en plus de la possibilité de recevoir le dividende en espèces.

Les fonds non payés en espèces consolideront la croissance de la société, généreront des possibilités d'investissements dans de l'immobilier logistique à haut rendement et contribueront au renforcement de la structure du bilan de la sicaf immobilière.

L'actionnaire a donc le choix de recevoir le dividende en espèces ou de l'apporter contre des actions, comme suit:

- **Distribution du dividende en espèces:**
Le coupon no. 15 donne droit à un dividende brut de € 1,53 ou € 1,1475 net par action (après déduction du précompte mobilier de 25 %).
- **Apport du dividende en échange d'actions nouvelles d'Interinvest Offices & Warehouses:**
Il peut être souscrit à deux actions nouvelles par l'apport de 35 coupons no. 15 (chacun à hauteur du dividende net de € 1,1475).
Le prix de la souscription par un actionnaire s'élève donc à $35 \times € 1,1475 = € 40,16$ pour deux actions nouvelles, ce qui revient à € 20,08 par action.
Cela revient à une décote de 3,5 % par rapport à la moyenne des cours d'ouverture de l'action Interinvest Offices & Warehouses des 10 jours boursiers précédant la décision du conseil d'administration après déduction du dividende brut et de 4,7 % par rapport au cours d'ouverture de l'action Interinvest Offices & Warehouses le lundi 5 mai 2014, chaque fois après déduction du dividende brut.
- **Une combinaison des deux options précédentes**

L'actionnaire de référence d'Interinvest Offices & Warehouses, NSI, a fait savoir qu'il soutiendrait le dividende optionnel.

Modalités du dividende optionnel:

- L'action sera cotée à l'inclusion du coupon no. 15 jusqu'au lundi 5 mai 2014 inclus.
- A partir du mardi 6 mai 2014 l'action sera cotée ex coupon no. 15.
- Les actionnaires sont priés de communiquer leur choix entre les deux méthodes de paiement à leur institution financière entre le vendredi 9 mai et le lundi 26 mai 2014 (16h00).
- Le Mémorandum d'Information sera disponible à partir du 9 mai 2014 sur le site internet et comprendra toutes les autres informations: <http://corporate.intervest.be/fr/offices>
- Les actionnaires qui n'expriment aucune préférence seront payés automatiquement et exclusivement en espèces.
- Après la période de choix le résultat sera traité et communiqué ensuite le mercredi 28 mai 2014 (après clôture de la bourse).
- A partir du lundi 2 juin 2014 la distribution effective du dividende aura lieu, en fonction du choix de l'actionnaire, sous forme de l'émission d'actions nouvelles en échange de l'apport des droits de dividendes, ou par le paiement du dividende pour 2013 en espèces, ou une combinaison des deux.
- Les actions nouvelles créées seront cotées à partir du mardi 3 juin 2014 et seront donc négociables à partir de cette date.
- Les actions nouvelles participeront aux résultats d'Intervest Offices & Warehouses à partir du 1 janvier 2014 (premier dividende payable en mai 2015).
- Pour les actionnaires bénéficiant à l'égard du précompte mobilier d'une réduction du précompte immobilier ou d'une exemption du précompte mobilier, l'apport de la créance de dividende s'élèvera à € 1,1475 par action, et le solde résultant de la réduction ou de l'exemption du précompte mobilier sera payé en espèces à partir du lundi 2 juin 2014. Les actionnaires se trouvant dans une telle situation doivent fournir l'attestation usuelle, via leur institution financière, au service financier de la Banque ING.

Information relative aux droits liés à la détention d'actions:

Date de détachement du coupon (Ex dividend date) ¹	Mardi 6 mai 2014
Date d'arrêté (Record date) ²	Jeudi 8 mai 2014
Période pour le choix entre le paiement en espèces ou en actions ordinaires nouvelles	Vendredi 9 mai 2014 au lundi 26 mai 2014 inclus (16h00)
Date de paiement en espèces et/ou de la livraison des titres	Lundi 2 juin 2014
Service financier	Banque ING (agent payeur principal) ou une autre institution financière au choix
Coupons	Coupon no. 15

Note à la rédaction: pour plus d'informations veuillez contacter:

INTERVEST OFFICES & WAREHOUSES SA, sicaef immobilière publique de droit Belge,
Jean-Paul Sols - CEO ou Inge Tas - CFO, T + 32 3 287 67 87, <http://corporate.intervest.be/fr/offices>

① Date à partir de laquelle la négociation en Bourse s'effectue sans droit au versement de dividendes à venir.

② Date à laquelle les positions sont arrêtées afin d'identifier les actionnaires ayant droit au dividende.